



Organisation

Président: Van den Driessche Vincent

E-mail: vdd.s@skynet.be
momidistri@skynet.be

Tél: 0478/38.54.86

Vice Président: Laudelout John

E-mail: laudeloutjohn@hotmail.be

Tél: 0495/49.26.63

Président d'honneur: Delchambre Bernard

Tél: 0495/49.26.63

Secrétaire: Gob Michaël

E-mail: michaelgob@hotmail.com

Tél: 0498/54.36.99

Trésorier: Deflorenne Pascal

E-mail: deflorenne.p@swing.be

Tél: 0495/71.04.27

Resp. Sécurité : Aubry Claudy

E-mail: cl.aubry@mail.com

Tél. : 0473/74.15.74

Adresse du Jour: Administration Communal
6590 Momignies

Ambulance: Croix rouge de Belgique

Centre Hospitalier: Centre de Santé des Fagnes, Chimay
Boulevard Louise, 18 6460 Chimay
Tél. Urgences : 060.21.88.00

Président des commissaires: Pirard David

Commissaire 2: Courroux Henri

Commissaire 3: Goulem Paul

Commissaire 4: Messin Yvette

Juge à l'arrivée: Bosquillon Michel

Commissaire moto 1 : Genetelli Laurent

Commissaire moto 2 : Crasset Guy

Commissaire résultat : Van Steen Kris

Pilote moto Yamaha 1 : Plomb Rudy

Pilote moto Yamaha 2 : Pirlot Michel

Nationaal Reportage Team

Directeur de Course: Delchambre Bernard

Médecin de Course: Dr Pêtre Freddy

Photo Finish: Hainaut

Télécommunication: Havelange Michel

Radio Tour: Freq.

Speaker Radio Tour : Coppenolle Jean Pierre

Equipes engagées dans la Coupe de Belgique

Artevelde wielersportvereniging

Asfra racing team Oudenaarde

Baguet bicycle center- Miba poorten ct

Bianchi-Lotto nieuwe hoop Tielen

Biciklo

CT Force

Douchy-thalassa ct Oostende-langemark

K.Z.L.W.C. Sint-Truiden

Kon.rupelspurters Boom

Ksv Deerlijk-Gaverzicht-Matexi

Lumet-Vdbg Steenhouwerij c.t.

Morgan Blue C.T.

R.V.C.Ottignies

Zannata cycling team

Rijschool AH- Gentse Velosport

Royal Antwerp Bicycle club

Royal Curegem Sportif

Sport en moedig Genk

United cycling team Sint-Truiden

VanEyck sport Ternat

Verandas Willems- CC Chevigny

Wac Team Hoboken

WC Steeds Vooraan Kontich

Wetterse Dagwerken-Trawobo-VDM

**Wielerteam Decock-Woningbouw
Vandekerckove**

WK Noord-West Brabant

WSC hand in hand Baal

Equipes invitées par l'organisateur

Color code Bio Wanze

Van der vulst cycling team

ESEG Douai

OVITA

T.PALM PCW

Permanence et vestiaires

Accueil des officiels: 9h30, Grand place → commune

Inscription des équipes: 10h–11h15, Grand place → commune

Réunion des directeurs sportifs: 11h30, Grand place → commune

Accréditation: 10h–11h30, Grand place → commune

Vestiaires au départ: 10h–12h30, Route de Macon → Kursaal

Vestiaires à l'arrivée: 16h–18h30, Route de Macon → Kursaal

Païement des prix: apd de 18h, Grand place → commune

Organisation générale

Signature de la feuille de départ: 12h15 - 13 h15, par équipe (présentation officielle Kiosque)

Départ: 13 h 30 (fictif sur 0.8 Km)

Arrivée: +/- 17h15

Cérémonie protocolaire: +/- 17h 30 (Zone d'arrivée - Les Arzillières)

Contrôle antidopage: Administration Communale (Fléchage)

Renseignements techniques

Distance: 10 x 16 km, Total : 160 Km

Ravitaillement: Zone Fixe (1 Km)route de Macon parking du match

Voitures neutres: Mavic Benelux (4 Véhicules)





Départ ➔ Grand-Place de Momignies



Arrivée ➔ Les Arzillières –Rue dela gendarmerie



Parking Officiel ➔ Grand-Place de Momignies



Permanence ➔ Grand-Place de Momignies



Vestiaire ➔ Route de Macon – Le Kursaal



Flamme rouge ➔ Route de Macon



Déviaton voiture suiveuse dernier tour ➔ Place des Arzillières



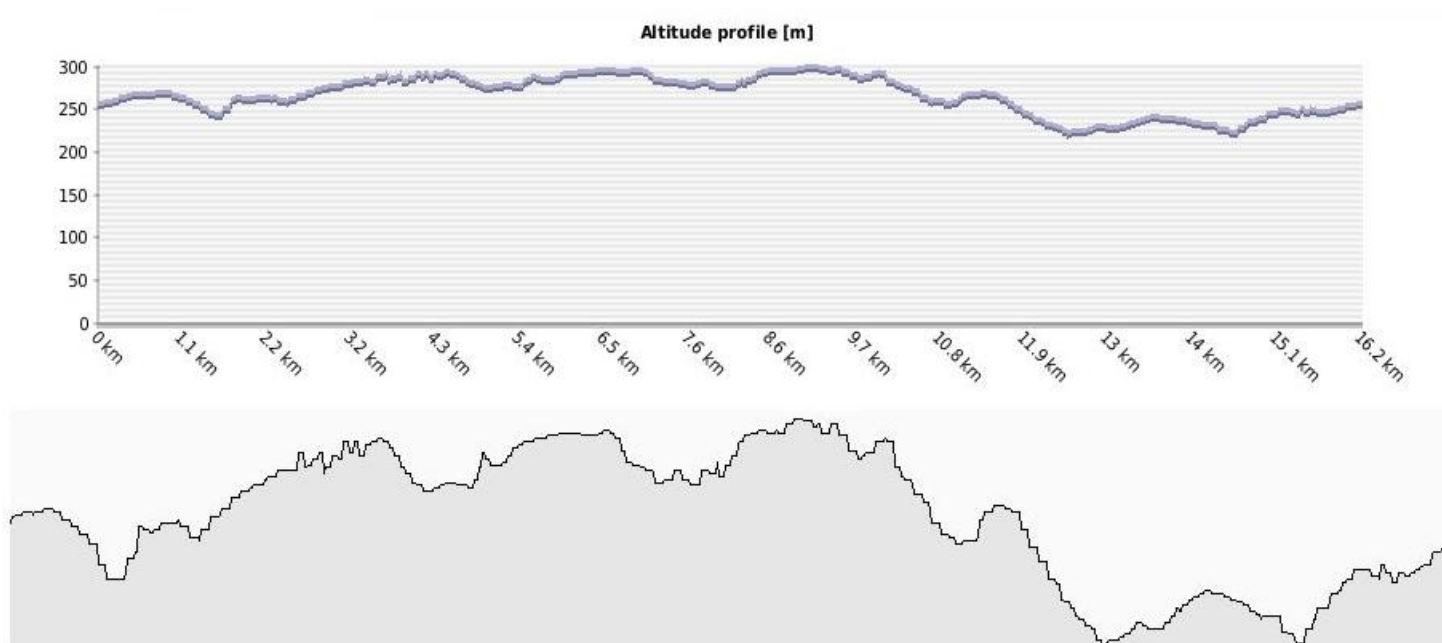
Début de zone de ravitaillement ➔ route de Macon

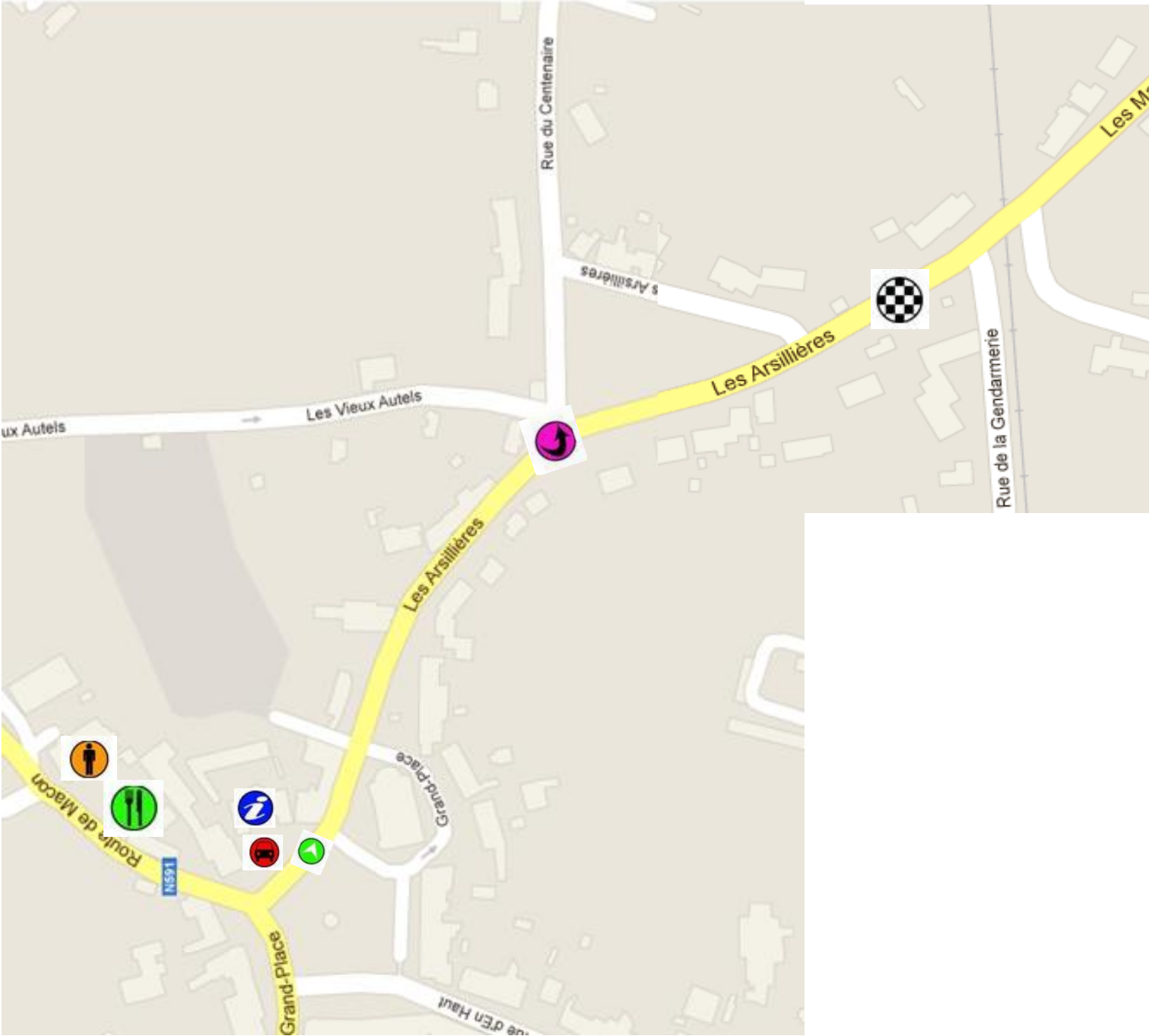


Fin de zone de ravitaillement ➔route de Macon

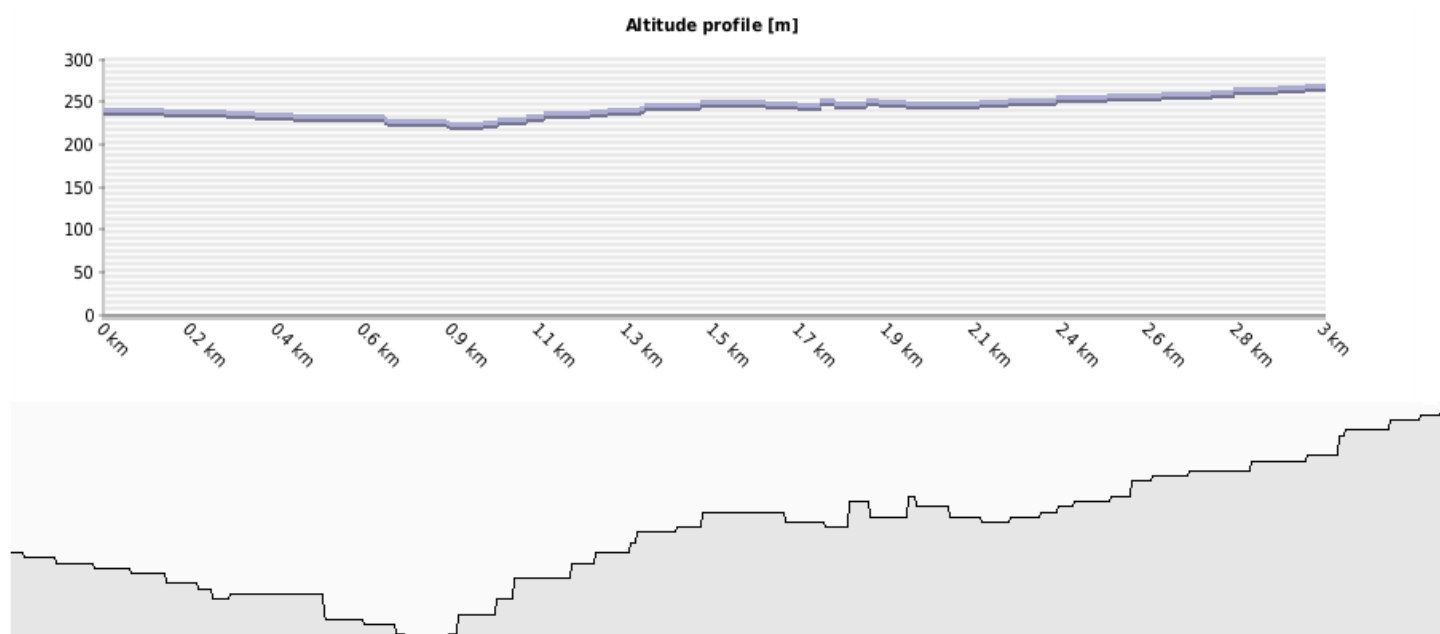


Rushs





Profile des 3 derniers kilomètres



Fléchage du circuit

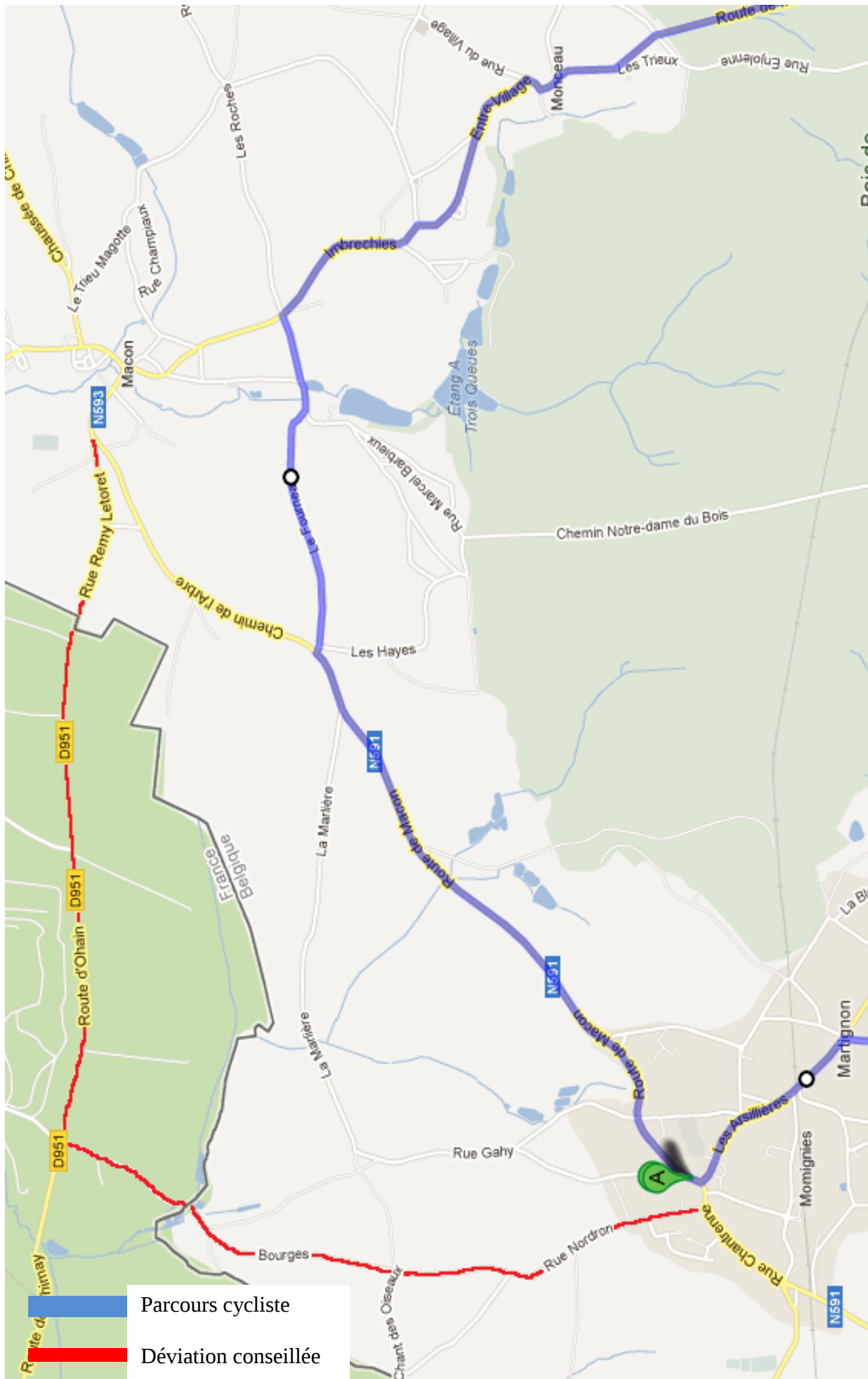
Lotto®

ROYAL VELO CLUB DE MOMIGNIES

ROYAL VELO CLUB DE MOMIGNIES

Lotto®

Deviation de la National 591



REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **3é Mémorial Francy Leners 6° Manche de la LOTTO Coupe de Belgique** est organisé par le **Royal Vélo Club de Momignies** et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve se dispute le dimanche 15 septembre 2013 au départ de Momignies (Belgique) pour une arrivée à Momignies(Belgique) (10 circuits locaux de 16 Km).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site belgiancycling.be, avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de l'épreuve.

ARTICLE 3 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 15 septembre à la Maison Communale Momignies (salle du Conseil Communal), Grand Place, 6590 Momignies (BEL). Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 15 septembre de 10h. à 11h15. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11h30 à la Maison Communale de Momignies.

ARTICLE 4 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence MHz. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition par la R.L.V.B. moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 4 véhicules MAVIC BENELUX.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE DÉPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 15 septembre 2013 pendant la présentation des coureurs entre 12h15 et 13h15 sur le Kiosque, Grand Place. Les doubles dossards sont obligatoires.. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par **équipe**.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS Rushs , Grand Prix Francy Leners

Un prix spécial 'Rushs' sera attribué suivant les critères suivants ;

Au 5°, 6° et 7° tour, un Rush est déterminé rue d'Imbrechies, (ligne blanche), avec un classement aux points, (3 – 2 – 1).

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve

En cas d'ex-aequo lors du classement aux points, le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur du Prix spécial des 'Rushs'

Le barème des prix étant le suivant : 1° - 100€, 2° - 70€, 3° - 30€

ARTICLE 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu à la Maison Communale de Momignies, Grand Place, au local indiqué « Contrôle Médical ».

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

ARTICLE 11 : PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve ainsi que le leader de la LOTTO Coupe de Belgique doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée.

Le premier de l'épreuve doit se présenter après le contrôle antidopage à la salle de presse pour interviews.
Le Vainqueur du Prix des Rush devra se présenter sur le podium.
L'équipe, ainsi que son représentant, ayant remporté la LOTTO coupe de Belgique devront se présenter sur le podium

ARTICLE 12 : COMMUNICATION EN COURSE (oreillettes)

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyen de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites.

ARTICLE 13 : FLÈCHES DE DIRECTION

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

ARTICLE 14 : RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

ARTICLE 15 : LISTE DES PRIX INDIVIDUELS ET INTERCLUBS

ELITE 1.12 – IC NAT – BVB/CDB – Individuel

150025 260 200 150 125 100 75 60 50 40 40 30 30 30 30 30 30 30 30 20 20 20 20 20

ELITE 1.12 – IC NAT - BVB/CDB – Interclubs

500 10 120 90 75 60 50 30 30 15 15 15

Règlement de la coupe de Belgique 2013

1

1. EPREUVES COMPTANT POUR LA COUPE DE BELGIQUE

Pour 2013, la Commission Route a fixé le calendrier des épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 comme suit:

1° dimanche 30 juin: DWARS DOOR LIMBURG HEUSDEN-ZOLDER (LB)

1° dimanche 7 juillet: MEMORIAL HENRI GARNIER – BEAURAING (N)

2° dimanche 14 juillet: C.L.M. PAR EQUIPES BORLO (LB)

3° dimanche 18 août: 43° LIEDEKERKSE PIJL (BR.FL.)

4° samedi 31 août : ADINKERKE (FL.OCC.)

5° dimanche 8 septembre: MEMORIAL GILBERT LETECHEUR ROCHEFORT (N)

6° dimanche 15 septembre: MEMORIAL FRANCY LENERS MOMIGNIES (HT)

2. PARTICIPATION

2.1. Nombre d'équipes et participants

Au total un maximum de 33 équipes de maximum 6 et minimum 4 coureurs peuvent participer à une épreuve, soit un maximum de 198 coureurs.

Au contre la montre par équipes peuvent participer au maximum 6 et au minimum 3 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 3^{ème} coureur détermine le temps final de son équipe.

Les équipes (à savoir: clubs belges, équipes régionales et provinciales belges) qui désirent participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2013 doivent poser leur candidature par lettre recommandée pour le 1 DECEMBRE 2012 au plus tard – la date de la poste faisant foi – auprès de la RLVB, Secrétariat Commission Route, 49 Avenue du Globe à 1190 Bruxelles au travers du formulaire officiel d'inscription qui se trouve sur le site internet www.belgiancycling.be. La demande doit également comporter la liste des coureurs élites s/c et U23 affiliés au club en 2013, avec nom, prénom et code UCI **ainsi que leur palmarès 2012**.

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les clubs doivent en outre affilier un minimum de 10 coureurs Elites s/c ou U23 belges pour 2013.

2.2. Choix des équipes

La Commission Route fera un choix parmi les candidatures reçues, basé sur les critères suivants:

- qualité et quantité de coureurs ;
- le cas échéant: classement dans la Lotto-Coupe de Belgique 2012 ou la Lotto-Topcompétition 2012.

La Commission route pourra réserver deux places à des équipes n'ayant pas encore participé à cette compétition.

Les équipes choisies s'engagent à participer à toutes les épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2013.

L'absence sur une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2012 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2013.

La commission Route diffusera à toutes les équipes candidates la liste **provisoire** des équipes retenues, avant le 20 décembre 2012.

Le 8 janvier 2013 la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur www.belgiancycling.be.

Les équipes retenues pour la « Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c & U23 2013 » ne seront pas retenues pour la « Lotto-Topcompétition 2013 » et n'entreront pas en ligne de compte pour le classement de cette compétition.

2.3. Wild cards

A côté des équipes retenues, chaque organisateur pourra attribuer une wild card supplémentaire à **des équipes** (continentales belges, de clubs belges ou étrangers, provinciales, régionales ou nationales) de 6 coureurs.

Les équipes entrant en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2013 ne peuvent participer qu'à **maximum 3** épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2013 avec wild card. Chaque organisateur d'une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2013 ne peut aussi inviter que **4 équipes** avec wild card parmi celles qui entrent en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2013. **Les équipes ayant reçues une wild card parmi celles qui participent à la Lotto-Topcompétition 2013 ne peuvent aligner que des coureurs qui ne sont pas classés dans les 30 premiers coureurs du classement individuel de la Lotto-Topcompétition 2013.**

Les équipes qui souhaitent obtenir une wild card pour une des épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique 2013 doivent poser leur candidature auprès de chaque organisateur respectif au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve, avec copie au Secrétariat de la Commission Route. Au plus tard **30 jours** avant l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route les noms des équipes qui participeront avec une wild card à leur épreuve.

2.4. Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique

Les coureurs auxquels un transfert a été octroyé (*) pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

2.5. Coureurs étrangers

Un club peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère. Ces coureurs étrangers sont pris en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, mais ils ne compteront pas pour le classement général interclubs ou individuel de la Lotto-Coupe de Belgique.

3. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Au plus tard 20 jours avant chaque épreuve, l'équipe inscrit ses coureurs au travers du formulaire d'inscription online sur www.belgiancycling.be, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés, ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré en dehors de la période légale des transferts, et maximum 50 % de réserves. 48 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes font de nouveau parvenir online via www.belgiancycling.be le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, reprenant les noms et codes UCI des coureurs titulaires et maximum trois remplaçants, ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré. Les équipes qui déclarent forfait recevront une amende de € 125,00.

. TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

La place des voitures suiveuses sera déterminée selon la procédure décrite ci-dessous.

a) Lors de la **première épreuve** de la Lotto-Coupe de Belgique, l'attribution des voitures suiveuses se fera comme suit:

- Une première attribution de place par tirage au sort entre toutes les équipes qui participent à l'épreuve qui sont présentes à la réunion des directeurs sportifs et qui ont respecté les modalités d'inscriptions.
- Une deuxième attribution de place par tirage au sort entre les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs et les équipes qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription.

b) Epreuves suivantes:

- Une première attribution de place pour les équipes entrant en ligne de compte pour la Lotto-Coupe de Belgique qui sont présentes à la réunion des directeurs sportifs et qui ont respecté les modalités d'inscriptions. **Ces équipes seront classées dans l'ordre du classement général par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique. En cas d'ex aequo on passe à un tirage au sort entre les équipes classées à points égaux.**
- Une deuxième attribution de place par tirage au sort entre les équipes wild card présentes à la réunion des directeurs sportifs qui ont respecté les modalités d'inscriptions.
- Une troisième attribution de place par tirage au sort entre les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs et celles qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription.

5. CLASSEMENTS

5.1 Classement interclubs

Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

Tous les points obtenus dans les épreuves entrent en ligne de compte pour le classement interclubs final.

Seules les équipes retenues (voir punt 2.2) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs et seules ces équipes figureront dans le classement.

5.2 Classement interclubs final

Le classement interclubs final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Les équipes ex aequo dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront en première instance classées selon le nombre de meilleures places obtenues par le club dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon les meilleures places des coureurs des clubs concernés dans les différentes épreuves.

5.3 Classement individuel

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et **1 point à tous les coureurs qui ont terminé l'épreuve et figurent dans le résultat.**

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot de leader sera remis au premier coureur classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévue pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

5.4 Classement individuel final

Le classement individuel final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves. Le classement individuel est **uniquement** réservé aux coureurs belges. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon les meilleures places remportées dans les différentes épreuves.

5.5 Classement individuel du meilleur jeune

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot de leader sera remis au premier meilleur jeune coureur (Espoirs de 19 à 22 ans) classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévue pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

6. DIFFERENDS, LITIGES OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, litiges ou cas non prévus concernant la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route nationale sont irrévocables et sans appel.

7. DISPOSITIONS

Un coureur transféré (*) est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

8. PRIX

Toutes les épreuves selon le barème officiel des prix.

Les barèmes du classement interclubs final et du classement individuel final paraîtront dans www.belgiancycling.be.

Chaque organisateur prévoira des fleurs à remettre lors de la cérémonie protocolaire au leader individuel dans la « Coupe de Belgique >>